

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 JANVIER 2018 à 19h00

Date de la convocation : 12/01/2018

Etaient présents (8/12) :

MM. GAGE D – PORTHAULT – BRANCATI – DEMOTIER - DROIT - GAGE E.-
MEIGNAN – Mme ROSE - Pouvoir de M. Dompé à M. GAGE Daniel.

Excusés : Mme Souy – MM. Larquet - Pallu.

Secrétaire : Mme Sylviane ROSE, assistée de Mme Sophie Verleye secrétaire de mairie

.....

1°/ P.L.U. Etude Environnementale

M. le Maire informe le conseil que la présence d'une zone NATURA 2000 présente sur le territoire rend l'évaluation environnementale du PLU obligatoire dont la finalité est de vérifier les incidences du projet de PLU sur l'environnement, et de manière plus spécifique sur les sites Natura 2000. Il présente les 3 propositions suivantes :

- Cabinet Verdi de Beauvais 7 250 € HT
- Cabinet Ater Environnement de Grandfresnoy 6 700 € HT
- Cabinet Greuzat (ex Gossart) de Crépy-en-Valois 6 800 € HT.

Après avoir étudié les propositions, le conseil municipal décide de retenir la proposition du Cabinet Verdi d'un montant de 7 250 € HT pour le détail de leurs prestations et de solliciter une aide (à hauteur de 39%) auprès du Conseil Départemental de l'Oise

M. le Maire précise au conseil que pour l'étude sur le zonage pluvial (10 192 € HT) une subvention sera demandée auprès de l'Agence de l'Eau (normalement à hauteur de 80%) et l'étude concernant les aléas de mouvements de terrain, de ruissellement et coulées de boue et les inondations (6 930 €) ne pourra pas bénéficier de subvention.

2°/ ENFOUISSEMENT RESEAUX ET ECLAIRAGE PUBLIC RUE MONTLAVILLE
(entre la mairie et le château)

M. le Maire rappelle au conseil que suite à l'adhésion de la commune au SEZEO (Syndicat des Energies Zone Est de l'Oise) ce dernier a les compétences de maîtrise d'ouvrage des travaux de développement des réseaux publics de distribution d'électricité et la maîtrise d'ouvrage et entretien d'infrastructures de génie civil destinées au passage de réseaux de communications électroniques, incluant la tranchée aménagée, les fourreaux et les chambres de tirage.

Aussi, il propose de réaliser la suite du renforcement, de l'enfouissement des réseaux et le remplacement des candélabres dans la rue Montlerville, la partie située entre la mairie et le château.

Le Sezeo se charge de solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental à hauteur de 39% en plus de son financement propre, aussi la commune doit solliciter une aide de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement pour les Territoires Ruraux) pour l'éclairage public.

Le plan de financement serait le suivant :
Montant global des travaux : 266 417,37 € HT

- Subv° Département	50 812.83 €
- Sezeo	136 128.05 €
- DETR	27 604.04 €
- Autofinancement	51 872.44 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil accepte de réaliser ces travaux, décide de solliciter l'aide l'Etat au titre de la DETR et autorise le Maire à signer les documents concernant ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- Eclairage public au lotissement

Considérant le dysfonctionnement permanent et la vétusté des candélabres dans le lotissement (rue des Cornouillers, rue du Chauffour) et rue de Visery, M. le Maire présente au conseil le devis de remplacement de 4 lanternes d'un montant de 3 295.18 € TTC ; aussi il propose de procéder au remplacement des 15 candélabres (13 au lotissement et 2 rue de Visery), pour un coût total de 10 912.03 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte la proposition de la SICAE pour le remplacement des 15 candélabres (lotissement et rue de Visery) ; et décide d'inscrire cette dépense au budget 2018.

M. Le Maire informe le conseil de la dépose de la ligne électrique aérienne en fin de la rue du Chauffour.

- Travaux de réfection du clocher

M. le Maire informe le conseil qu'il a rencontré l'entreprise Léon Noël pour constater la prolifération de mousse sur les murs du clocher alors qu'un antimousse a été inclus dans les travaux. L'entreprise a reconnu les désordres et s'est engagée à intervenir avant le 30 juin pour réparation.

De plus, ces travaux n'ayant pas l'objet d'une réception, M. le maire précise qu'il a contacté l'architecte des bâtiments de France pour régulariser la situation, toujours en attente d'une réponse.

TOUR DE TABLE

M. Meignan signale la dégradation de la chaussée à Champlieu, de nombreux nids de poule.

La séance est levée à 20h00